

En route vers la redevance incitative !

Madame, Monsieur,

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi), appelée plus simplement redevance incitative, sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024 dans les communes de Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon, Thiéfosse et Ventron, auprès de tous les usagers (particuliers, commerces, écoles...).

Les différentes étapes de la redevance incitative

JUIN 2023

Réunions publiques
d'information sur
la redevance
incitative

FIN JUIN 2023

Démarrage de
l'enquête auprès
des usagers

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

Livraison des bacs
ou des sacs

AU 1^{er} JANVIER 2024

Comptabilisation
des levées de bacs

FIN 2024

Réception de la
première facture

1 Rappelons les objectifs de la redevance incitative

► Pour l'utilisateur : une tarification plus juste du service.

Le montant de la redevance est calculé en fonction de la composition de votre foyer et de la gestion de vos déchets (nombre de levées de bacs ou nombre de sacs).

► Pour la collectivité : une maîtrise des coûts, en incitant les usagers à produire moins de déchets ou à mieux les trier pour qu'ils soient recyclés.

2 Vous informer sur la redevance incitative

Répondre à vos questions et interrogations, vous rassurer sur le fonctionnement de ce dispositif, c'est notre rôle.

Pour cela, des réunions publiques ont été organisées tout au long du mois de juin 2023.

3 Connaître les besoins de votre foyer ou de votre établissement grâce à une enquête

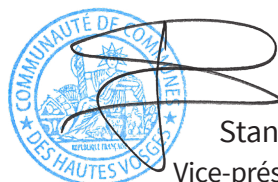
La Communauté de Communes des Hautes Vosges a missionné la société VIACOL pour l'accompagner dans ce projet. **Vous trouverez, joint à ce courrier, les modalités de réponse à cette enquête.**

La société VIACOL se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

4 Vous équiper d'un bac de collecte ou de sacs

Les informations que nous aurons recueillies suite à l'enquête permettront de vous fournir votre nouveau bac, si votre adresse permet la collecte en porte à porte, ou votre premier lot de sacs pour déposer vos déchets dans les conteneurs collectifs.

La date du passage de nos agents vous sera communiquée quelques jours avant.



Stanislas HUMBERT,
Vice-président de la CCHV
délégué à la gestion des déchets